

Déclaration de conformité

Le fournisseur: **BASF Construction Chemicals Europe SA**
Vulkanstrasse 110
CH – 8048 Zurich

déclare conformément aux directives de l'UE pour les produits de construction 89/106/EWG – (CPD), à la loi sur les produits de construction (SR 933.0) et à l'ordonnance sur les produits de construction (SR 933.01) que

l'adjuvant: **MEYCO[®] SA 186**

comme: Accélérateur de prise non alcalin pour béton projeté

fabriqué dans l'usine: **BASF Construction Chemicals Europe SA**
Vulkanstrasse 110
CH – 8048 Zurich

est conforme aux dispositions décrites dans EN 934-5 :2007 (conditions pour le marquage CE) ainsi que dans SN EN 934-5:2007 et que toutes les dispositions de l'annexe ZA de EN 934-5:2007 ont été respectées.

Le contrôle de production interne a été certifié par l'organisation suivante:



Organisme suisse
de certification pour produits de construction
Lindenstrasse 10
CH- 5103 Wildegg

Les certificats accompagnant, relatifs au contrôle de production interne, portent les n° de registres suivants:

2116-CPD-0202

094-AX105

Les certificats de conformité ont été issus la première fois le 10.03.2010 et sont valables aussi longtemps que les conditions définies dans la norme harmonisée sous référence ou le contrôle de production en usine ne sont pas modifiés de manière significative. La validité des certificats peut à tout moment être consultée sur le site internet de cette organisation (www.s-cert.ch).

Zurich, mars 2011



René Bolliger
Responsable CPI

Annexe: Certificats pour contrôle de production interne (CPI) avec surveillance

Certificat CE du Contrôle de Production en Usine 2116-CPD-0202

En application de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – CPD), amendée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que les adjuvants des types suivants

**accélérateurs de prise et accélérateurs de prise sans alcalins pour béton projeté
avec le même rapport eau/ciment
adjuvants témoins pour la consistance avec la même consistance**

produits par le fabricant

**BASF Construction Chemicals Europe AG
Vulkanstrasse 110
8048 Zürich**

dans l'usine de

Zürich

sont soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs au produit, à un contrôle de la production en usine et à des essais complémentaires d'échantillons prélevés en usine selon un plan d'essais prescrits et que l'organisme notifié - S-Cert - a procédé à l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, à la surveillance continue, à l'évaluation et à l'acceptation du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans l'annexe ZA de la norme
EN 934-5

ont été mises en œuvre et que le produit satisfait à toutes les exigences requises.

Ce certificat a été émis pour la première fois le 10.03.2010 et reste valable aussi longtemps que les conditions définies dans la norme harmonisée sous référence ou le contrôle de production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Wildegg, 10.03.2010



Dr. Yves Schiegg
Directeur



SECSp 094

S SCHWEIZERISCHER ZERTIFIZIERUNGSDIENST
CE SERVICE SUISSE DE CERTIFICATION
S SERVIZIO SVIZZERO DI CERTIFICAZIONE
S SWISS CERTIFICATION SERVICE

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

094-AX105

En application de la Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur les produits de construction (LPCo, SR 933.0) et de l'Ordonnance du 27 novembre 2000 (état le 16 janvier 2001) sur les produits de construction (OPCo, SR 933.01), il a été établi que les **adjuvants** des types suivants :

accélérateurs de prise et aux accélérateurs de prise sans alcalins pour béton projeté avec le même rapport eau/ciment
adjuvants témoins pour la consistance avec la même consistance
prévus pour être utilisés dans la fabrication de **béton** mis sur le marché par

BASF Construction Chemicals Europe AG
Vulkanstrasse 110
8048 Zürich

produits dans l'usine de

Zürich

sont soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs au produit et à un contrôle de la production en usine et que l'organisme accrédité S-Cert AG a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de production en usine, et procède à la surveillance, à l'évaluation et à l'acceptation continues du contrôle de la production en usine.

Le présent certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation de la conformité de la production en usine telles que décrites à l'annexe ZA ou dans la préface et l'annexe nationale de la norme

SN EN 934-5

ont été mises en œuvre et font l'objet de visites de surveillance périodiques.

Ce certificat a été émis pour la première fois le 10.03.2010 et reste valable aussi longtemps que les conditions définies dans la norme harmonisée sous référence ou le contrôle de production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Wildegg, 10.03.2010



Dr. Yves Schiegg
Leiter der Zertifizierungsstelle



S SCHWEIZERISCHER ZERTIFIZIERUNGSDIENST
CE SERVICE SUISSE DE CERTIFICATION
S SERVIZIO SVIZZERO DI CERTIFICAZIONE
S SWISS CERTIFICATION SERVICE

SECSp 094